



Plus value date achat

Par Gerard14

Bonjour,

après avoir acheté en 2003 un bien en indivision avec ma compagne, nous nous sommes partagé ce bien en 2012 en 2 parts égales, car c'était possible. L'indivision n'existe plus depuis 2012, et je désire maintenant vendre ma part. J'ai par ailleurs un résidence principale, donc, pour le calcul des impôts sur la plus value pour la vente d'une résidence secondaire, quelle est la date a prendre en compte dans ce cas: 2003 ou 2012 ?

merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour

En 2012, il y a eu partage, vous n'avez pas acquis votre part ?

En général le prix à considérer pour le calcul de la plus-value est celui de l'acquisition par la communauté

Donc prorata valeur achat en 2003, à retenir.
(18 ans d'abattement).